



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

37

DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2011

L'an deux mille onze, le 21 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la famille, commune du Bourganeuf sur la convocation en date du 12 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, ALABAY, SZCEPANSKI, PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET, CHENEVEZ

MM RIGAUD, CHAPUT, PRIOUL, DELARBRE

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Monsieur Daniel CHAUSSADE

Procuration de Madame Elisabeth CHENEVEZ à Madame Marthe PATEYRON

OBJET : Vote de la cotisation au syndicat mixte du Pays Sud Creusois pour l'exercice budgétaire 2011

Le Président informe que le comité syndical du syndicat mixte du Pays Sud Creusois, par délibération en date du 31 mars 2011, a adopté le budget primitif 2011 de la structure.

Il ajoute que, chaque année, les collectivités membres du syndicat mixte lui versent une cotisation destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice budgétaire.

Le Président rappelle que la cotisation 2010 était de 3,37 € par habitant.

Pour l'année 2011, la cotisation par habitant a été maintenue à 3,37 €, soit une somme de 26 651,06 € à verser pour la communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière (base : population sans double compte de l'année n-1, soit 7 906 habitants). Le montant de cette cotisation de 3,37 € est décomposée comme suit :

- 2,46 € pour l'administration générale du syndicat mixte du Pays,
- 0,91 € pour l'animation de la DCT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de verser au syndicat mixte du Pays Sud creusois une cotisation 2011 d'un montant total de 26 651,06 €, soit 3,37 € par habitant.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 22 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD